



## DECLARATION LIMINAIRE C.A.P.N. du 27 AVRIL 2017

Monsieur le président, Monsieur le recteur, Madame la sous-directrice, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression de notre gratitude pour l'organisation de la réunion préalable de dialogue social - mouvement des IA-IPR, le 13 avril dernier, conformément à la demande exprimée, ainsi que pour l'envoi anticipé du projet de mouvement dès la semaine dernière. Ceci a permis de conduire un travail préparatoire d'analyse, dans le respect rappelé de stricte confidentialité auquel nous sommes très attachés.

Certaines pratiques de gouvernance académique continuent de limiter la fluidité du mouvement : postes non-déclarés, montages ad hoc, avis ou appréciations surprenants. Cette commission régit des choix professionnels importants pour les collègues, liés à des contraintes personnelles et familiales.

A la consultation des documents, si certaines demandes émises dans des situations difficiles sont déjà en passe d'être satisfaites, nous aurons l'occasion d'en mettre d'autres en exergue, pour lesquelles nous ferons des propositions.

Le nombre de postes vacants à l'entame du mouvement est élevé par rapport à l'an dernier : plus de 160 postes, alors que les participants sont 139, dont 23 stagiaires, 7 professeurs en première année de détachement, et une trentaine de titulaires depuis moins de trois ans dans le poste. Le rapprochement de conjoint ou de famille constitue le plus grand nombre de motifs. Nous aurions apprécié que toutes les nominations en Outremer eussent pu être effectuées dès cette CAPN.

Nous veillons à ce que l'effort de création de 50 postes offerts aux concours, en conformité avec les engagements pris par la DGRH soit poursuivi. Notons que les CAPN du 8 juin et du 13 juillet nous informeront de l'entrée dans le métier de plus de 130 nouveaux IA-IPR.

Les conditions de mobilité pour les collègues titulaires, ainsi que celles des entrants dans le métier, après leur réussite au concours, restent des indicateurs de la nécessité de se préoccuper des conditions de travail et de santé des IA-IPR. La pétition intersyndicale du mois dernier, pour un PPCR des inspecteurs du ministère de l'éducation nationale vous alerte sur l'attente du corps en matière de reconnaissance et revalorisation

Nous sommes toujours dans l'attente optimiste d'une revalorisation de l'indemnité de charge administrative attribuée aux IA-IPR, « à laquelle tient Madame la ministre ». Sur ce dossier, notre opiniâtreté et notre persévérance sont intactes près de Monsieur le directeur de Cabinet.

Nous vous remercions des réponses que vous apporterez à nos requêtes, en tenant compte des modifications au projet de mouvement formulées. Sachez que nous apprécions le climat constructif qui a présidé aux multiples échanges avec la DGRH et le Cabinet ces dernières années.

Dans ce moment particulier de la vie démocratique de notre pays, le SNIA-IPR approuve la motion de l'UNSA votée hier en Conseil national et rappelle son attachement aux valeurs républicaines (l'information est relayée sur nos espaces de communication).

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Roger KEIME